

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif  
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement  
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement  
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 02 ET SE TERMINE À 19 H 30.

---

**CA19 16 0354**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2019, tel que proposé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

#### 10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 30 ET SE TERMINE À 20 H 33.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
ISABELLE DHONDT	MODIFICATION SUR L'AVENUE STUART ENTRE VAN HORNE ET LAJOIE
ISABELLE DUBÉ	1420, BOULEVARD MONT-ROYAL
DIMITRI MATENINE	LES BESOINS SPÉCIAUX DE LA CATHÉDRALE
RENÉE BEAUDRY	CHANGEMENT DE SENS DE LA CIRCULATION SUR DE L'ÉPÉE
MONIQUE HERVIEU	PAS DE VÉLO DANS LES PARCS
JEAN POULIOT (CLUB DE BRIDGE)	STATIONNEMENT AUTOUR DU CCI

---

#### CA19 16 0355

##### PREMIÈRE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 33 ET SE TERMINE À 21 H 07.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JACQUELINE GREMAUD	CAMPUS MIL
SOPHIE DANIS	PARC MALI

---

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
AURÉLIE COSANDEY-GODIN	PARC MALI
MARICLAUDE OUMET	LES HABITS SOUILLÉS D'OUTREMONT
MARC POULIN	LE PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

---

**CA19 16 0356**

**SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de vingt (20) minutes supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

---

**LA SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 21 H 07 ET SE TERMINE À 21 H 37**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
AMÉLIE CLICHE	LES TUYAUX D'EAU POTABLE EN PLOMB
MAXINE DANNATT	DÉMOLITION DU GARAGE AU 1090, AVENUE QUERBES
PIERRE L'ESPÉRANCE	PIIA POINT 47.03
FRÉDÉRIC LECOQ	CONSULTATION SUR LE STATIONNEMENT
ROBERT GUAY	STATIONNEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (A QUITTER LA SALLE)

---

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 37 À 21 H 47.

---

**10.05 - POINT D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.01 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 754, AVENUE HARTLAND - AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT AVEC UNE MARGE LATÉRALE MINIMALE DE 0,27 MÈTRE PLUTÔT QUE 1,98 MÈTRE PRESCRIT PAR LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RA-26**

Aucune intervention

---

**10.06 - POINT D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1725, AVENUE LAJOIE - AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE COUR ARRIÈRE DE 3,2 MÈTRES PLUTÔT QUE DE 4,57 MÈTRES TEL QUE DÉTERMINÉ À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES**

Aucune intervention

---

**CA19 16 0357**

**APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2019**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.07

---

**CA19 16 0358**

**APPROUVER UN PROJET D'ACTE, ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL QUANT À L'ACQUISITION D'UN TERRAIN À DES FINS DE PARC LOCAL, SITUÉ AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE, À L'OUEST DE L'AVENUE QUERBES, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - VERSER AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE LE LOT 6 115 319 DU CADASTRE DU QUÉBEC (N/RÉF. : 31H12-005-0862-09)**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** le projet d'acte quant à l'acquisition du lot 6 115 319 du cadastre du Québec à des fins de parc local, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, et ce, conditionnellement à l'adoption par le conseil d'agglomération d'une résolution autorisant l'acquisition du lot 6 115 317 du cadastre du Québec;

**DE VERSER** au domaine public de la Ville le lot 6 115 319 du cadastre du Québec;

**D'AUTORISER** le greffier de la Ville de Montréal à signer l'acte de vente pour et au nom du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1196462001

---

**CA19 16 0359**

**AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ À L'ORGANISME RUELLE VERTE D2RV - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Ruelle verte D2RV;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1192504049

---

**CA19 16 0360**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

**DÉPÔT** des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2019.

30.01 1195901020

---

**CA19 16 0361**

**DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2019**

**DÉPÔT** des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de mai et juin 2019.

30.02 1195901016

---

**CA19 16 0362**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2019.

30.03 1195901019

---

**CA19 16 0363**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DU MOIS D'AOÛT 2019**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2019.

30.04 1196695026

---

**CA19 16 0364**

**DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2019**

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement au 31 août 2019.

30.05 1196613002

---

**CA19 16 0365**

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 27 004,91\$ (TAXES INCLUSES) À LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION LS INC. POUR UNE RÉPARATION D'URGENCE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA D'OUTREMONT - DÉPENSE À MÊME LE SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** une dépense de 27 004,91\$ (incluant les taxes) pour le paiement d'une réparation d'urgence du système de réfrigération de l'aréna d'Outremont à l'entrepreneur Les Entreprises de réfrigération LS inc.;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

30.06 1190465008

---

**CA19 16 0366**

**ADDENDA - AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 1 494,68 \$ (INCLUANT LES TAXES) À L'ENTREPRENEUR ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR L'INSTALLATION DE 4 SUPPORTS À VÉLOS SUPPLÉMENTAIRES, FAISANT PASSER LE NOMBRE DE SUPPORTS INSTALLÉS DANS CE CONTRAT DE 26 À 30 - DÉPENSE À MÊME À MÊME LA RÉSERVE DES FONDS D'UNITÉS DE STATIONNEMENTS**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 1 494,68 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour l'installation de quatre supports à vélos supplémentaires;

**D'IMPUTER** cette dépense à même la réserve des fonds d'unités de stationnements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1195069011

---

**CA19 16 0367**

**FAIRE EXÉCUTER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES VISANT À RETIRER LES MATIÈRES NUISIBLES SUR LE TERRAIN DU 367, AVENUE QUERBES TEL QUE SPÉCIFIÉ À L'ARTICLE 2 BB) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel 1196359009 qui spécifie le contexte;

**CONSIDÉRANT** que la situation actuelle peut mettre en péril la survie de l'arbre à long terme;

**CONSIDÉRANT** que l'amoncellement de terre se retrouve partiellement sur le domaine public;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire n'a pas obtempéré à l'avis d'infraction signifié le 24 septembre 2019 de retirer l'amoncellement de terre situé devant le bâtiment;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

De mandater l'administration de l'arrondissement afin de :

**FAIRE EXÉCUTER** les travaux nécessaires visant à retirer les matières nuisibles sur le terrain du 367, avenue Querbes;

**DÉCRÉTER** que le coût des travaux constitue une créance privilégiée sur le terrain, recouvrable de la même manière qu'une taxe spéciale, le tout tel que prévu à l'article 2 bb) du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances* (1063).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1196359009

---

## CA19 16 0368

**ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - FIXER UNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE PAYABLE AUX CONSEILLERS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AFIN DE COMPENSER L'IMPOSITION DES ALLOCATIONS DE DÉPENSES - DÉPENSE RELATIVE AUX CONSEILLERS ET À LA PRÉSIDENTE DU CCU ASSUMÉE PAR LA VILLE CENTRE - DÉPENSE RELATIVE À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCU PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** la rémunération supplémentaire payable aux conseillers du conseil d'arrondissement d'Outremont afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses est assumée par la Ville Centre;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Outremont*;

L'objet de ce règlement vise à fixer la rémunération applicables aux conseillers de l'arrondissement d'Outremont, incluant toute rémunération additionnelle pour les conseillers occupant certains postes;

**D'IMPUTER** la dépense relative à la vice-présidence du CCU conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.01 1196695017

---

## CA19 16 0369

**ADOPTION - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES - REFORTE DU RÈGLEMENT AO-3 AFIN DE REVOIR ENTIÈREMENT LES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL À SES FONCTIONNAIRES ET D'ABROGER LE « RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT » (AO-3)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;



**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER**, avec changements, le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires*;

L'objet de ce règlement vise à revoir entièrement les pouvoirs délégués par le conseil à ses fonctionnaires et à abroger le *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1196695018

---

#### **CA19 16 0370**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS (1107) - AUTORISER LES ENFANTS DE 12 ANS ET MOINS À CIRCULER À BICYCLETTE DANS LES SENTIERS DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)*.

L'objet de ce règlement vise à permettre aux enfants de 12 ans et moins de circuler à bicyclette dans les sentiers des parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1196695022

---

**CA19 16 0371**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RÉVISION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LES AVENUES DE LA BRUNANTE, CHAMPAGNEUR (ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR), COURCELETTE, DE L'ÉPÉE, DUROCHER (ENTRE LES AVENUES FAIRMOUNT ET SAINT-VIATEUR), GLENCOE, HAZELWOOD ET NELSON**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ADOPTER**, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à réviser les règles de stationnement sur les avenues de la Brunante, Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, de l'Épée, Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Glencoe, Hazelwood et Nelson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195069030

---

**CA19 16 0372**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE PRÈS DU BÂTIMENT SIS AU 765, BOULEVARD DOLLARD**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près du bâtiment sis au 765, boulevard Dollard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195069024

---

**CA19 16 0373**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE LA PLAGE HORAIRE DU DÉBARCADÈRE EXISTANT SUR L'AVENUE MANSEAU POUR LE CPE LE COIN DES ENFANTS DU PARC**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à modifier la plage horaire du débarcadère existant sur l'avenue Manseau pour le CPE Le coin des enfants du Parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195069025

---

**CA19 16 0374**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR L'AVENUE QUERBES À L'INTERSECTION DE L'AVENUE ÉDOUARD-CHARLES ET À L'INTERSECTION DES AVENUES KELVIN ET SAINT-GERMAIN**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 septembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur l'avenue Querbes, à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles, et à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1195069033

---

## CA19 16 0375

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (AO-419) - AMENDEMENTS À LA REFORTE GLOBALE DE LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à :

- Permettre l'obtention d'un seul permis de stationnement annuel pour le propriétaire d'un établissement détenteur d'un certificat d'occupation émis par l'arrondissement et prévoir la tarification en conséquence;
- Permettre l'obtention d'un permis de stationnement annuel (pour un nombre maximum de cinq aux) véhicules ayant un lettrage clairement identifié au nom et à l'usage d'un commerce présent dans l'arrondissement et prévoir la tarification en conséquence;
- Permettre de novembre 2019 à avril 2020 la réduction du prix de moitié (50%) d'un permis de stationnement mensuel aux employés occupant un emploi à plein temps dans les établissements détenteurs d'un certificat d'occupation émis par l'arrondissement;
- Préciser la définition de la mesure de faible revenu (MFR);
- Revoir la rédaction de certaines règles énoncées à l'annexe «H» sans toutefois en modifier le contenu.

40.08 1195069035

---

## CA19 16 0376

### ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UN CROSS-COUNTRY ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANISLAS ET DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE QUI SE TIENDRA AU PARC BEAUBIEN, LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019, DE 7 H 30 À 15 H

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 10 octobre 2019, de 7 h 30 à 15 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1192504046

---

**CA19 16 0377**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC BEUBIEN ET LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AVENUE STUART, ENTRE L'AVENUE BERNARD ET LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET DE L'AVENUE SAINT-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN, LE JEUDI 24 OCTOBRE 2019 ENTRE 11 H ET 15 H 15 POUR LA TENUE DU CROSS-COUNTRY DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE, ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANISLAS**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Beubien et la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman, le jeudi 24 octobre 2019 entre 11 h et 15 h 15 pour la tenue du cross-country destiné aux élèves du secondaire, organisé par le Collège Stanislas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1192504047

---

**CA19 16 0378**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, POUR LA TENUE DE LA 7<sup>E</sup> ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « LA PARADE DES CITROUILLES », QUI AURA LIEU LE VENDREDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2019, DE 16 H À 21 H AU PARC PRATT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de la 7<sup>e</sup> édition de l'événement « La Parade des citrouilles » qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019, de 16 h à 21 h au parc Pratt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1192504048

---

**CA19 16 0379**

**RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'ORDONNANCE VISANT À AUTORISER 9375-4364 QUÉBEC INC. À EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS VIVRE I ET II, SITUÉS AUX 439, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX ET 6500, RUE HUTCHISON, DE 6H30 À 19 H LES JOURS DE SEMAINE, ET CE, JUSQU'À LA FIN DU PROJET DE CONSTRUCTION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel 1196359010 qui spécifie les contraintes du chantier;

**ATTENDU QUE** le propriétaire n'a pas proposé de mesure d'atténuation visant à limiter les nuisances de son chantier;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE REFUSER** la demande d'ordonnance visant à autoriser 9375-4364 Québec Inc. à effectuer des travaux de construction des bâtiments VIVRE I et II situés aux 439, avenue Thérèse Lavoie-Roux et 6500, rue Hutchison, de 6h30 à 19 h les jours de semaine, et ce, jusqu'à la fin du projet de construction, conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1196359010

---

### CA19 16 0380

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 754, AVENUE HARTLAND - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT AVEC UNE MARGE LATÉRALE MINIMALE DE 0,27 MÈTRE PLUTÔT QUE 1,98 MÈTRE PRESCRIT PAR LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RA-26 ; DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 septembre 2019, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 septembre 2019, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en cour arrière;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 20 septembre 2019 relativement à la demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397006;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 754, avenue Hartland, relativement à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge latérale minimale de 0,27 mètre plutôt que 1,98 mètre prescrit par la grille des usages et des normes de la zone RA-26;

**D'APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 754, avenue Hartland, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- L'écran visuel devrait être de la même hauteur que celui du voisin;
- La galerie en façade devrait être peinte dans les tonalités de blanc;
- La largeur de l'escalier de la galerie devrait être réduite, tel que l'escalier existant et celui du bâtiment adjacent;
- La fenestration en façade et au mur latéral devrait être conservée dans les tonalités de blanc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1197397006

---

## CA19 16 0381

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1725, AVENUE LAJOIE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE COUR ARRIÈRE DE 3,2 MÈTRES PLUTÔT QUE DE 4,57 MÈTRES TEL QUE DÉTERMINÉ À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES ; DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE PAR LE REMPLACEMENT D'UN SOLARIUM AU MUR ARRIÈRE

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 septembre 2019, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 septembre 2019, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en cour arrière

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 20 septembre 2019 relativement à la demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397007;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une cour arrière de 3.2 mètres plutôt que de 4,57 mètres tel que déterminé à la grille des usages et normes de la zone RA-26;

**D'APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1197397007

---

## CA19 16 0382

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 135, AVENUE MAPLEWOOD; 525, AVENUE STUART; 676, AVENUE HARTLAND; 425, AVENUE STUART; 1239, AVENUE LAJOIE; 1321, AVENUE VAN HORNE; 261, AVENUE DE L'ÉPÉE; 32, AVENUE MAPLEWOOD; 55, AVENUE DE VIMY; 65, AVENUE PAGNUELO; 720, AVENUE OUTREMONT; 5354, RUE HUTCHISON; 55, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE. DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

### PROPOSITION PRINCIPALE

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 27 août 2019 et à la séance régulière du 4 septembre 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397003;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

**135, avenue Maplewood;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le revêtement de la véranda devra être en bois plutôt qu'en aluminium;
- La porte secondaire du 2e étage de la façade principale devra comporter une fenestration dans les mêmes proportions que la porte existante.

**525, avenue Stuart;**

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le modèle de garde-corps proposé devrait être conforme au modèle de garde-corps proposé au plan.

**676, avenue Hartland;**

**425, avenue Stuart;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le garde-corps proposé devra être remplacé par un garde-corps en cèdre avec des barrotins verticaux peints blancs;
- La remise devra être peinte en blanc;
- Le plancher de la terrasse et les socles devront être en cèdre teint naturel.

**1239, avenue Lajoie;**

Avec la condition suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de ne pas altérer la maçonnerie, l'enseigne devra être fixée dans les joints plutôt que dans la brique.

**1321, avenue Van Horne;**

**261, avenue De l'Épée;**

**32, avenue Maplewood;**

**55, avenue De Vimy;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La couleur des portes devra s'harmoniser avec les couleurs des ouvertures existantes sur la façade arrière;
- Un linteau de briques en soldats devrait être ajouté au-dessus de la porte coulissante.

**65, avenue Pagnuelo;**

**720, avenue Outremont;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Des allèges devront être installées sur chaque fenêtre proposée;
- Les fenêtres proposées devront être alignées dans la partie supérieure avec les fenêtres existantes, et en tenant compte de l'aménagement intérieur elles devront être alignées aussi dans la partie inférieure.

**5354, rue Hutchison;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Un détail de l'appareillage de brique devra être déposé à la DAUP;
- Les joints devront être en mortier naturel et de type concave ou rond.



**55, chemin de la Côte-Ste-Catherine;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Prévoir des luminaires encastrés à faible luminosité de façon à éviter d'accroître la pollution lumineuse dans le voisinage;
- Une charte lumen devra être soumise pour valider avec la DAUP l'intensité de l'éclairage proposé.

---

Un débat s'engage.

---

**AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**DE SCINDER** la résolution afin de procéder à l'étude du point visant l'immeuble situé au 135, avenue Maplewood de façon spécifique.

-----  
Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** la proposition principale telle qu'amendée

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

47.03.1 1197397003

---

**CA19 16 0383**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 135, AVENUE MAPLEWOOD;**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 27 août 2019 et à la séance régulière du 4 septembre 2019, cette demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397003;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

**135, avenue Maplewood;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le revêtement de la véranda devra être en bois plutôt qu'en aluminium;
- La porte secondaire du 2<sup>e</sup> étage de la façade principale devra comporter une fenestration dans les mêmes proportions que la porte existante.

---

Un débat s'engage.

---

**PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyé

**DE RETIRER** de la seconde réserve les mots inscrit après le mot « fenestration » soit les mots « dans les mêmes proportions que la porte existante ».

**LA PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE N'AYANT PAS REÇU D'APPUI.**

-----  
**SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

**DE SCINDER** les deux réserves concernant l'immeuble situé au 135, avenue Maplewood, afin de les traiter de façon spécifique.

---

Un débat s'engage.

---

**SECOND AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----  
**PROPOSITION PRINCIPALE COMPORTANT LA PREMIÈRE RÉSERVE**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 135, avenue Maplewood, selon les plans présentés et déposés avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le revêtement de la véranda devra être en bois plutôt qu'en aluminium.

**PROPOSITION PRINCIPALE COMPORTANT LA PREMIÈRE RÉSERVE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

-----  
**PROPOSITION PRINCIPALE COMPORTANT LA SECONDE RÉSERVE**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 135, avenue Mapelwood, selon les plans présentés et déposés avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La porte secondaire du 2<sup>e</sup> étage de la façade principale devra comporter une fenestration dans les mêmes proportions que la porte existante.

#### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTENT CONTRE:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil

#### **PROPOSITION PRINCIPALE COMPORTANT LA SECONDE RÉSERVE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

-----

#### **PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

47.03.2 1197397003

---

#### **CA19 16 0384**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 882, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE TROIS PORTES**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 4 septembre 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu de règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397005;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 882, avenue Wiseman, relativement à la modification de l'apparence extérieure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

47.04 1197397005

---

#### **CA19 16 0385**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1201, AVENUE VAN HORNE - DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC, ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397004;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** la demande d'occupation permanente du domaine public concernant l'aménagement d'un café-terrace, relativement à l'immeuble sis au 1201, avenue Van Horne, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Denis Éthier, minute 9410, dossier 2374-0-2 et préparé le 29 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1197397004

---

**CA19 16 0386**

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.3 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE LA MAIN-D'OEUVRE, ENTÉRINER LA RÉEMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE EMPLOYÉE CADRE RETRAITÉE À LA DIVISION DE LA CULTURE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET CE, POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE TREIZE (13) SEMAINES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** la réembauche temporaire de Madame Christiane Saint-Onge à titre de chef de section - Bibliothèque à la Direction adjointe - Qualité de vie;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1193711032

---

**CA19 16 0387**

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITION DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT PERMANENT D'UN DEUXIÈME POSTE DE SECRÉTAIRE RECHERCHISTE AU SEIN DE LA DIRECTION ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE, DU PATRIMOINE ET DES SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION ADJOINTE**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** la création ainsi que le comblement permanent d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste au sein de la Direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1193711033

---

### **CA19 16 0388**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU MOIS D'AOÛT 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)**

**DÉPÔT** de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le d'août 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats (1176)*.

60.01 1197397008

---

### **CA19 16 0389**

**INFORMER LE CONSEIL DE L'ABSENCE D'APPEL FORMULÉ RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION DU 27 AOÛT 2019 POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1090, AVENUE VAN HORNE**

**DÉPÔT** du certificat de non-appel de la secrétaire substitut d'arrondissement suite à la décision rendue par le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition relativement à la démolition complète du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne.

60.02 1197397001

---

### **CA19 16 0390**

**MOTION D'ÉLU(E) - VALÉRIE PATREAU - DÉCLARATION DE MONTRÉAL POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**ATTENDU QU'**en décembre 2018, l'Université de Montréal procédait au dévoilement de la déclaration construite en concertation avec les citoyen.ne.s, les expert.e.s, les instances décisionnelles et les parties-prenantes de l'industrie;

**ATTENDU QUE** la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle poursuit 3 objectifs :

1. Élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'IA;
2. Orienter la transition numérique afin que tous puissent bénéficier de cette révolution technologique;
3. Ouvrir un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable et écologiquement soutenable de l'IA;

**ATTENDU QUE** le premier objectif de la Déclaration consiste à identifier les principes et les valeurs éthiques qui promeuvent les intérêts fondamentaux des personnes et des groupes :

1. Principe de bien-être;
2. Principe de respect de l'autonomie ;
3. Principe de protection de l'intimité et de la vie privée;
4. Principe de solidarité;
5. Principe de participation démocratique;
6. Principe d'équité ;
7. Principe d'inclusion de la diversité ;
8. Principe de prudence ;
9. Principe de responsabilité ;
10. Principe de développement soutenable ;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont s'engage dans l'innovation, dont certains projets incluant l'utilisation de technologies innovantes basées sur l'utilisation de données et d'outils issus des domaines de l'intelligence artificielle;

**ATTENDU QU'**à ce jour, plus de 1500 personnes et 67 organisations ont signé la déclaration, dont le Conseil national de recherche du Canada;

**ATTENDU QUE** l'adhésion à la déclaration représenterait un symbole fort de notre engagement envers une intelligence artificielle au bénéfice des citoyennes et citoyens de l'arrondissement d'Outremont.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**QUE** l'arrondissement d'Outremont signe la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

#### CA19 16 0391

**ATTENDU QUE** la population d'Outremont a largement démontré son attachement au parc canin;

**ATTENDU QUE** ce parc abrite un très grand nombre d'arbres matures qui méritent d'être protégés;

**ATTENDU QUE** la ville centre ne s'est pas engagé à ce jour de protéger ce parc dans son intégralité et cela malgré de fréquentes interventions à cet effet;

**ATTENDU QUE** la préservation du patrimoine des Outremontais n'est pas de nature partisane.

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Fanny Magini

**D'EXIGER** de la ville centre de maintenir le parc canin dans son intégralité jusqu'au réaménagement du viaduc Rockland en 2030;

**D'EXIGER** de la ville centre que les scénarios de sécurisation de l'intersection de Thérèse-Lavoie-Roux – Bates – McEachran soient élaborés en tenant compte du désir de l'arrondissement de voir le parc canin maintenu dans son intégralité;

**D'EXIGER** de la ville centre que des représentants des élus de l'arrondissement, notamment, le maire M. Philippe Tomlinson et M. Jean-Marc Corbeil, conseiller de l'opposition, soient consultés et présents lors de la prise de décision concernant le futur du parc canin.

---

#### AMENDEMENT PROPOSÉ

**ATTENDU QU'**une partie de la population d'Outremont ainsi que les membres de l'administration ont largement démontré leur attachement au parc canin Mali;

**ATTENDU QUE** ce parc canin abrite plusieurs arbres matures qui méritent d'être protégés;

**ATTENDU QUE** la ville-centre ne peut pas se commettre à protéger ce parc dans son intégralité et cela malgré de fréquentes interventions à cet effet;

**ATTENDU QUE** la préservation du patrimoine des Outremontais et des Outremontaises n'est pas de nature partisane;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**DE DEMANDER** à la ville-centre de maintenir le parc canin Mali dans son intégralité jusqu'à ce que le réaménagement du viaduc Rockland soit confirmé;

**DE DEMANDER** à la ville-centre que les scénarios de sécurisation des intersections Thérèse-Lavoie-Roux, Bates et McEachran soient élaborés en tenant compte du désir de l'arrondissement de voir le parc canin Mali maintenu;

**DE DEMANDER** à la ville-centre que des représentants de l'arrondissement soient consultés et présents lors de la prise de décision concernant le futur du parc canin Mali.

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

---

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

65.02

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 24.

70.02

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2019.